



Stratégie numérique à 360° de l'Union européenne

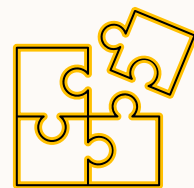
Au-delà des acronymes
(NIS 2, DORA, DSA, DMA,
DGA, etc.), quels sont les
volets de cette stratégie ?



La stratégie numérique de l'UE s'articule autour de piliers, tels que :

- gestion des données
- cybersécurité
- régulation des services et marchés numériques
- intelligence artificielle
- protection des données et de la vie privée

Chacun de ces domaines fait l'objet de réglementations spécifiques, formant un cadre juridique, qui se veut **cohérent, structurant, levier d'innovation et protecteur des droits des citoyens**



Stratégie numérique

STRATÉGIE DES DONNÉES



- Règlement sur les données (Data Act)
- Règlement sur la gouvernance des données (Data Governance Act)



STRATÉGIE CYBERSÉCURITÉ

- NIS2
- DORA
- Directive sur résilience des entités critiques (REC)
- Règlement sur la cybersécurité des produits comportant des éléments numériques (Cyber Resilience Act)
- Cybersolidarity Act
- Cybersecurity Act



SERVICES ET MARCHÉS NUMÉRIQUES



- Règlement sur les services numériques (Digital Services Act, DSA)
- Règlement sur les marchés numériques (Digital Markets Act, DMA)

STRATÉGIE IA

Règlement sur l'intelligence artificielle (AI Act)



PROTECTION DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL ET DE LA VIE PRIVÉE



- RGPD
- Règlement e-Privacy

Stratégie des Données de l'UE

Règlement sur les Données (Data Act)

Le Data Act vise à créer un cadre harmonisé pour le partage des données au sein de l'UE,

- ➔ Définir les règles pour l'accès et l'utilisation des données générées par les objets connectés,
- ➔ Encourager l'innovation tout en protégeant les droits des utilisateurs.

[EN SAVOIR PLUS](#)

Règlement sur la Gouvernance des Données (DGA)

Le DGA vise à créer un marché unique des données au sein de l'UE. Il établit des mécanismes pour :

- ➔ faciliter la réutilisation des données du secteur public,
- ➔ augmenter la confiance dans les intermédiaires de données et
- ➔ encourager l'altruisme en matière de données.

[EN SAVOIR PLUS](#)

Impact sur l'Économie Numérique

Ces réglementations visent à stimuler l'innovation, à favoriser la croissance économique et à renforcer la position de l'UE dans l'économie mondiale des données. Elles contribueront à équilibrer les intérêts des entreprises, des citoyens et du secteur public.

Stratégie de Cybersécurité de l'UE

[EN SAVOIR PLUS](#)

Textes	Points-clés	Dates d'entrée en vigueur / ou processus d'adoption en cours
Directive NIS 2	Vise à garantir un niveau élevé de cybersécurité dans l'UE : élargissement des entités concernées et obligations renforcées	Transposée dans les États membres au plus tard le 17/10/2024
DORA	Pour un secteur financier cyber-résilient	17/01/2025
Directive REC	<ul style="list-style-type: none">• Résilience des entités critiques• Sécurité physique des infrastructures critiques européennes	Transposée dans les États membres au plus tard le 17/10/2024
Cyber Resilience Act	Sécurité pendant tout le cycle de vie des produits comportant des éléments numériques	Adopté par le Parlement le 12/03/2024
Cyber Solidarity Act	Vise à accroître la coopération entre les États membres (système européen d'alerte, centres d'opérations de sécurité)	Accord conclu entre le Conseil et le Parlement le 06/03/2024
Cyber Security Act	<ul style="list-style-type: none">• Renforcer le rôle de l'ENISA (agence de l'UE pour la cybersécurité)• Définir un cadre de certification de cybersécurité pour harmoniser les méthodes d'évaluation et les différents niveaux d'assurance de la certification	<ul style="list-style-type: none">• Adoption du premier schéma de certification européen EUCC le 31/01/2024• Le texte entrera en vigueur 20 jours après sa publication au JOUE

Régulation des Services et Marchés Numériques

Digital Services Act (DSA)

Le DSA établit des règles pour créer un espace numérique plus sûr, notamment en imposant de nouvelles obligations aux plateformes en ligne (en matière de modération de contenu, de publicité et d'algorithmes, etc.). L'objectif est de protéger les droits fondamentaux des utilisateurs en ligne et de promouvoir un environnement numérique équitable.

[EN SAVOIR PLUS](#)

Digital Markets Act (DMA)

Le DMA vise à garantir des marchés numériques équitables et ouverts. Il cible en particulier les grandes plateformes agissant comme "contrôleurs d'accès" et impose des obligations pour prévenir les pratiques déloyales. Le but est de favoriser l'innovation, la croissance et la compétitivité dans le secteur numérique européen.

[EN SAVOIR PLUS](#)

Impact sur l'Écosystème Numérique

Ensemble, le DSA et le DMA représentent une refonte majeure de la régulation numérique dans l'UE. Ils visent à **rééquilibrer les relations** entre les grandes plateformes, les entreprises utilisatrices et les consommateurs, tout en promouvant un **environnement en ligne plus sûr et plus équitable**.

Stratégie d'Intelligence Artificielle de l'UE

1

Définition et Classification

L'AI Act vise à promouvoir le développement d'une IA « digne de confiance ». Son champ d'application est le plus large possible (hormis quelques exceptions, tous les secteurs, tous les acteurs, toute la *supply chain*). Il repose sur une approche de l'IA fondée sur les risques (de faibles à inacceptables). Selon les risques qu'ils induisent, les systèmes d'IA sont soit totalement interdits, soit autorisés et soumis à des obligations.

2

Exigences et Contrôles

Le règlement impose des exigences strictes pour les systèmes d'IA à haut risque, incluant des évaluations de conformité, une surveillance humaine et des garanties de transparence.

3

Gouvernance et Application

Création d'un Bureau européen de l'IA pour superviser l'application cohérente du règlement et favoriser la coopération entre les autorités nationales.

4

Innovation et Compétitivité

L'AI Act vise à stimuler l'innovation et la compétitivité de l'UE dans le domaine de l'IA, tout en garantissant le respect des valeurs et des droits fondamentaux européens.

[EN SAVOIR PLUS](#)

Protection des Données à caractère personnel et de la Vie Privée

	RGPD	Proposition de Règlement e-Privacy
Portée	Données à caractère personnel en général	Communications électroniques
Objectif principal	Protection des données à caractère personnel	Confidentialité des communications en ligne
Consentement	Requis pour le traitement des données	Requis plus précisément pour les cookies et le marketing direct
Sanctions	Jusqu'à 4% du chiffre d'affaires global ou 20 millions d'euros	Alignées sur celles du RGPD



Contactez-nous !



19 rue Vernier 75017 PARIS
+33 (0)1 43 80 02 01
contact@avocats-mathias.com

